

# Les bonnes pratiques le long de la chaîne de valeur du Riz

## La zone d'Aménagement Agricole Planifié (ZAAP) : une initiative pour un meilleur accès des producteurs à la terre

CARD Regional Workshop  
on February 4<sup>th</sup>, 2014, Nairobi, Kenya  
CARD Secretariat



# CARD

COALITION for AFRICAN  
RICE DEVELOPMENT

## Sommaire

### 1. Description générale de la Bonne Pratique

- (1) Résumé de la Bonne pratique
- (2) Contexte
- (3) Description de la bonne pratique

### 2. Impacts de la bonne pratique

### 3. facteurs de succès

### 4. Evaluation de la mise à l'échelle

### 5. Conclusion



# CARD

COALITION for AFRICAN  
RICE DEVELOPMENT

## 1. DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE



**CARD** COALITION for AFRICAN  
RICE DEVELOPMENT

### 1. Description générale de la bonne Pratique (1) Résumé de la bonne pratique

#### <Information de base sur la bonne pratique>

Pays	Togo
Domaine d'intervention dans la chaîne de valeur	Amélioration de l'accès à la terre couplée à l'appui à la modernisation et à l'intensification des systèmes de production rizicoles
Mode d'intervention	Projet
Maitre d'œuvre	Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la Pêche (MAEP) / Direction de l'Aménagement et de l'Équipement Rural (DAER)
Organisation partenaire (s) / institution (s)	UEOMA, Inde: Appui financier



**CARD** COALITION for AFRICAN  
RICE DEVELOPMENT

## Description Générale de la bonne pratique (2) Contexte

- La crise sociopolitique que le Togo a traversée entre 1990 et 2005 couplée à la flambée des prix de denrées de premières nécessités a entamé le rythme de croissance du pays qui a fortement baissé. Cette situation n'a fait qu'aggraver la pauvreté surtout en milieu rural.

- Pour y arriver les stratégies mises en place ont, entre autres, portées sur la promotion de l'accès des petits producteurs au foncier et de la modernisation et l'intensification des systèmes de productions.
- Ceci d'autant que sur un potentiel de 3,6 millions d'Ha de superficie de terre cultivable seul 40% sont effectivement exploitées

C'est dans ce contexte que s'inscrit la mise en œuvre du projet dénommé ZAAP qui vise l'amélioration de l'accès et l'exploitation, de façon moderne, de vastes domaines agricoles, en assurant une maîtrise partielle ou totale de l'eau et une modernisation des systèmes de production.



**CARD** COALITION for AFRICAN  
RICE DEVELOPMENT

## Description Générale de la bonne pratique (3) Description de la bonne pratique

➤ Les ZAAP = mise à disposition aux petits exploitants agricoles, des parcelles aménagées d'une contenance de 50 ha non seulement pour leur garantir la sécurité foncière mais aussi de créer une concurrence positive à même d'induire une augmentation substantielle de la production et de la productivité

➤ La cession des terres pour la réalisation des ZAAP se fait à travers un processus consensuel qui intègre les agents de l'administration, les propriétaires terriens, les chefs coutumiers et les populations des différentes localités.

➤ Concrètement :

➤ L'Etat à travers ses services déconcentrés repèrent le foncier disponible et introduit une requête de cession des terres aux propriétaires terriens en vue de leur aménagement;

➤ Les propriétaires terriens et les chefs coutumiers, conformément à leurs us et coutumes en matière de gestion du foncier, se prononcent sur la requête ;

➤ En cas d'une réponse positive, les services du ministère en charge de l'Agriculture établissent un contrat de cession dans lequel est consigné toutes les modalités pratiques.



**CARD** COALITION for AFRICAN  
RICE DEVELOPMENT

## Description Générale de la bonne pratique

### (3) Description de la bonne pratique

➤Après signature du contrat, le Ministère en charge de l'agriculture procède à l'aménagement et y installe les producteurs afin qu'ils puissent exercer sur leurs parcelles *un droit d'usage*.

➤Les producteurs, pour assurer l'exploitation des sites aménagés, doivent se constituer en groupements dont l'effectif des membres varie de 05 à 25. Chaque membre dispose d'une parcelle d'exploitation d'une contenance comprise entre 0,25 ha et 1 ha.

De plus, un appui en intrants est octroyé aux groupements dont les membres sont solidairement responsables du remboursement de ce crédit. Le remboursement dudit crédit se fait en espèce à la fin de la campagne agricole.

La ZAAP dispose de matériels de production mis à disposition par le Gouvernement ( tracteurs, de motoculteurs, de batteuse, de vanneuse et d'égreneuse de riz). Les prestations sont payantes immédiatement après leur effectivité et les recettes sont gérées par le Comité de gestion.

A cela, il faut ajouter que dans le cadre de l'encadrement des producteurs, il est recruté un gestionnaire de Site payé par les producteurs qui assurent le suivi technique et comptable. A côté de ce gestionnaire l'Etat affecte dans chaque site deux (02) Volontaires pour assister le gestionnaire.



**CARD** COALITION for AFRICAN  
RICE DEVELOPMENT

## Description Générale de la bonne pratique

### (3) Description de la bonne pratique

<b>But du Projet</b>	<b>Améliorer l'accès et l'exploitation de façon moderne et durable des terres par les petits producteurs</b>
<b>Résultat attendu 1</b>	<b>Aménager au moins 200 ha de ZAAP par canton soit un total de 5 000 ha en cinq ans.</b>
<b>Résultat attendu 2</b>	<b>Réduire de moitié le niveau d'importation du riz au Togo</b>
<b>Intrants</b>	<p><b>Ressource interne</b> : Pour atteindre les résultats planifiés, l'Etat s'appuie met en place un budget d'investissement 500 millions de FCFA/an. La prise en charge du fonctionnement (salaires, frais de missions, etc.) est inscrit dans le budget de fonctionnement de la DAER.</p> <p><b>Ressources externe</b> : Gouvernement Indien pour un montant de 6 millions de US\$ pour l'acquisition d'équipements et de l'UEMOA pour un montant de 7,2 millions de US\$ pour l'aménagement de 1000 ha de terres.</p>

## 2. IMPACTS DE LA BONNE PRATIQUE



**CARD** COALITION for AFRICAN  
RICE DEVELOPMENT

## 2. IMPACTS DE LA BONNE PRATIQUE

- Après un an de mise en œuvre du projet, **650 ha de terres ont déjà été aménagés et affectés à 573 producteurs dont 400 riziculteurs pour une production de près de 375 tonnes.**
- La taille des parcelles attribuées d'une façon générale, varie de 0,25 ha à 1 ha, avec près de 81% de l'ensemble des exploitants identifiés ayant des parcelles dont la taille est inférieure à la moyenne nationale (0,85ha/exploitants). Cependant l'étroitesse de la parcelle est compensée par le niveau d'intensification.



**CARD** COALITION for AFRICAN  
RICE DEVELOPMENT

## 2. IMPACTS DE LA BONNE PRATIQUE

- La production de riz a permis de dégager un chiffre d'affaire de près de 61,6 millions de FCFA soit un revenu moyen par riziculteur estimé à, près de 150 mille FCFA par campagne.
- Au total 27 groupement ont été dénombrés dont 7% sont des groupements féminins, 19% des groupements masculins et 74% des groupements mixtes;
- Dans les ZAAP, la proportion des femmes représente 39% de l'effectif des membres, ce qui est un premier pas dans l'amélioration de l'accès des femmes aux terres.



**CARD**

COALITION for AFRICAN  
RICE DEVELOPMENT

## 3. FACTEURS DE SUCCÈS



**CARD**

COALITION for AFRICAN  
RICE DEVELOPMENT

### 3. Facteurs de succès

- **(1) La volonté politique :**

La volonté politique vient du fait que sur ressource propre l'Etat met annuellement un budget de 500 millions de FCFA pour accompagner l'initiative. A cela s'ajoute le fait qu'elle procède à la cession de terre du domaine nationale pour les besoins de réalisation de ZAAP.

- **(2) Au processus consensuel de cession des terres :**

Toutes les ZAAP, exceptées celles qui sont établies sur des domaines appartenant à l'Etat, font l'objet d'un aménagement sur des domaines fonciers appartenant, soit aux communautés villageoises, soit aux collectivités lignagères ou à un propriétaire forain. La cession de ces terres a été, dans 100% des cas, le résultat d'un processus consensuel. Ce processus consensuel, qui permet une prise en compte des opinions et point de vue de tous les acteurs intéressés, atténue le risque de conflit après attribution des terres.



**CARD** COALITION for AFRICAN  
RICE DEVELOPMENT

### 3. Facteurs de succès

- **(3) l'adhésion à l'idée de clarification des modalités de cession des terres sur une base contractuelle:**

Les propriétaires terriens adhèrent à 100% à l'idée de préciser les bases contractuelles de la cession de leurs terres à l'Etat par un contrat formel précisant la durée de la cession, l'échéance de renouvellement des termes du contrat et le montant de la redevance foncière à verser. Le projet ZAAP fournit également un appui dans l'octroi de documents indiquant l'acceptation de cessions des terres par les propriétaires.

- **(4) A l'existence de dispositifs de règlement des conflits fonciers traditionnelle :**

Dans tous les terroirs villageois, il existe un dispositif qui permet de régler les conflits fonciers. Ce dispositif fait appel aux compétences coutumières requises en matière de gestion du foncier dans chaque terroir villageois.

- **(5) Renforcement de capacité continu des exploitants tant sur le plan technique que sur le plan organisationnel et financier:**

Dans la démarche ZAAP, le renforcement de capacité des producteurs en techniques, organisationnelle, managériale et financière est assurée par un gestionnaire de site ainsi que par des volontaires. Ces appuis contribuent à l'amélioration de la productivité grâce à une amélioration des pratiques agricoles, l'accroissement de l'utilisation des intrants, et une meilleure gestion de l'eau ceci permet d'impacter positivement l'augmentation de l'accès à la terre des producteurs



**CARD** COALITION for AFRICAN  
RICE DEVELOPMENT

## 4. EVALUATION DE LA MISE A L'ECHELLE



**CARD** COALITION for AFRICAN  
RICE DEVELOPMENT

## 4. Evaluation de la mise à l'échelle

<b>Idées</b>	<p>L'amélioration de l'accès des terres par les petits producteurs à travers la réalisation des ZAAP</p> <p>Expérience Togolaise</p> <p>L'expérience est en cours de mise en œuvre et il donne d'assez bon résultats</p>
<b>Vision</b>	<p>Le vecteur approprié de diffusion de l'initiative doit partir d'une vision politique, d'une disponibilité de terres cultivables non utilisées, priorité donné à l'extension des zones rizicultivables, un environnement des affaires favorables et disponibilités de capacités humaines, financières et institutionnelles entre autres facteurs</p>
<b>Porteurs de la diffusion</b>	<p><b>Insécurité alimentaire et environnement des affaires</b> – l'augmentation de la demande en produits agricoles couplé à la flambée des prix des denrées de premières nécessité pousse les Etats à promouvoir des initiatives visant l'accroissement des productions. De ce point, cet état de fait peut être pour la mise à l'échelle des ZAAP dans es pays où il existe un potentiel cultivable non utilisé.</p> <p><b>Gouvernement</b> – Les pressions liées à l'insécurité alimentaire peut pousser un Gouvernement à prendre des mesures visant l'accroissement des superficies. De ce point de vue, l'Etat pourraient appuyer la répliquabilité d'une telle initiative</p> <p><b>Partenaires techniques et financiers</b> – les PTF en appuyant la diffusion de l'initiative contribuent fortement à l'atteinte de l'OMD N° 1 et des objectifs de la CARD qui est le doublement de la production du riz en ASS. Donc les PTF peuvent être des vecteur de dissémination de l'approche ZAAP dans d'autres pays</p>



## 4. Evaluation de la mise à l'échelle

Espace	
Fiscal/ Financier	Les mesures d'accompagnements telles que l'aménagement de superficie, l'accès au ressources financières, aux équipements, etc. nécessite beaucoup de ressources financières qui malheureusement fait défaut dans beaucoup de pays Africains. Cependant, en partenariat avec les institutions financières, les autres partenaires au développement, les gouvernements des différents pays peuvent un environnement financier favorable à la répliquabilité de cette initiative.
Ressources naturelles et environnement	Le pays doit disposer d'une réserve foncière (ce qui est un pré requis) et travailler à réduire l'impact environnemental dans un point de vue d'une durabilité de l'approche.
Politique	Pour une mise à l'échelle de l'approche ZAAP, il est nécessaire d'un part d'avoir un appui politique visant l'extension des zones de cultures et d'autre part d'avoir un appui de la part des chefs coutumiers et propriétaires terriens visant un meilleur accès aux terres en milieu rural.

## 4. Evaluation de la mise à l'échelle

Space	
Capacity	Le renforcement des capacités techniques, institutionnelle et organisationnelles dans le domaine du transfert foncier sont nécessaires pour répliquabilité de l'initiative. De ce point de vue, la capacitation technique peut se faire à travers la coopération technique internationale dans le court terme
Cultural	La culture du respect des dispositions contractuelles ou l'existence de mécanismes fonctionnels de contraintes (formel ou informel) sont des pré requis pour négociation de la cession des terres mais également à la sécurisation des terres cédées
Partenariat	Partenariat doit être établi avec les avec les PTF dont les domaines de concentration sont articulés autour de l'amélioration de l'accès des terres ainsi que la sécurisation foncière.



**CARD**

COALITION for AFRICAN  
RICE DEVELOPMENT

## 5. CONCLUSION



**CARD** COALITION for AFRICAN  
RICE DEVELOPMENT

## 5. Conclusion

### En conclusion:

- En conclusion, notons que l'expérience de l'approche ZAAP peut être répliquée dans les autres pays de l'ASS où les superficies de terres agricoles exploitées sont nettement en deçà du potentiel de terres cultivables.
- Cependant, pour l'application de cette initiative il y a un certain nombre de pré requis à satisfaire au rang desquels :
  - i. disposer d'une réserve foncière cultivable non exploitée,
  - ii. avoir une bonne politique et législation foncière,
  - iii. Une culture de respect des dispositions contractuelles concernant la cession des terres



**CARD** COALITION for AFRICAN  
RICE DEVELOPMENT

## 5. Conclusion

Ainsi, sur la base des enseignements tirés de l'expérience du Togo, une attention particulière devra être portée aux aspects ci-dessous pour une mise à l'échelle satisfaisante de l'approche :

- impliquer les services déconcentrés du Ministère en charge de l'Agriculture dans la prospection des terres arables relevant de leur ressort territorial et l'identification des propriétaires terriens aux fins d'implantation des programmes sur des sites potentiellement agricoles ;



**CARD** COALITION for AFRICAN  
RICE DEVELOPMENT

## 5. Conclusion

- jeter les bases d'une gouvernance foncière qui procède à une clarification des clauses contractuelles, détermine les modalités de cession et de remembrement des terres à partir de la signature préalable de contrats formels et la délivrance de titre de propriété, et renforce les dispositifs locaux de règlement des conflits en vue d'une sécurisation foncière en faveur des petits producteurs.
- Appuyer l'intensification des systèmes de production (aménagement des terres, dotation en intrants, ressources financières, etc.) afin de maximiser l'impact du transfert foncier
- Appuyer la commercialisation à travers la promotion d'une agriculture orientée vers la marché afin de permettre à tous les acteurs (producteurs et SP) de tirer un maximum de profit dans leur activité et de contribuer à asseoir les bases d'une agriculture durable dans les ZAAP



**CARD** COALITION for AFRICAN  
RICE DEVELOPMENT

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**



**CARD** COALITION for AFRICAN  
RICE DEVELOPMENT